

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINAGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-02-06

Objet : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER

Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint, donne lecture au Conseil Municipal, d'une convention à intervenir avec le Groupement Syndical Forestier afin de promouvoir l'activité touristique et sportive sur le territoire communal, au titre de l'année 2025. Il indique que ce groupement syndical n'ayant pas de personnel approprié, la comptabilité, les affaires administratives, les sorties spécifiques des agents techniques de Meymac, sont effectuées par le personnel communal. Il est proposé que soit remboursé forfaitairement ces missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (le Maire ne prenant pas part au vote car Président du GSF)**:

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2025 une convention avec le GSF
- **DIT** que le BP 2025 de la Commune à intégrer ces éléments,
- **AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer cette convention.

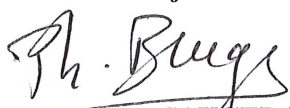
La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 31 Mars 2025

Le Maire-Adjoint


Jean-Pierre SAUGERAS



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250401-2025-02-06-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025